Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution de la formation commerciale

Une importante évolution des écoles de commerce interviendra dans tous les cantons, compte tenu des directives et des plans d'études standards adoptés en novembre 2009 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Les modalités de mise en oeuvre des nouvelles règles ont été adoptées, elles entreront en vigueur dès la rentrée d'août 2011.

Les écoles de commerce dispensent depuis de nombreuses années (1869 pour le canton de Vaud) une formation de valeur, intermédiaire entre un enseignement professionnel et un cursus académique. Elles délivrent des diplômes d'études commerciales, reconnus comme l'équivalent d'un CFC d'employé de commerce, le CFC en tant que tel ne pouvant être délivré qu'à la suite d'un apprentissage.

La mise en application de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle va faire évoluer ces écoles, qui délivreront à l'avenir des CFC ainsi que, aux élèves qui en ont les aptitudes et la volonté, des maturités professionnelles commerciales. L'OFFT a adopté le 26 novembre 2009 les directives et plans d'études standards qui permettent l'application de ces nouvelles règles. Dès lors, dans le canton de Vaud :

- les écoles de culture générale et de commerce des gymnases prépareront en quatre ans, à la maturité professionnelle commerciale et au CFC d'employé de commerce, la 4e année étant consacrée essentiellement à un stage pratique. Compte tenu du programme, les élèves obtiendront après trois ans le certificat de culture générale de l'option information et communication. Ce titre permettra, comme tous les certificats de culture générale, de préparer aussi une maturité spécialisée;

- les écoles professionnelles commerciales mettront sur pied une formation à plein temps qui conduira, en trois ans, au CFC d'employé de commerce. Les détenteurs de ce titre pourront ensuite, s'ils remplissent les conditions fixées, préparer la maturité professionnelle commerciale.

Le système de l'apprentissage demeure bien entendu la voie principale préparant à l'obtention du CFC d'employé de commerce.

Des groupes de travail ont d'ores et déjà entamé les travaux de préparation des plans d'études et des programmes pour les deux voies précitées. Des modifications de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur seront présentées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, en automne 2010.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2010

DFJC, Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 63 06, 079 828 95 56